Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978) **Heft:** 466

Artikel: Surveillance des prix : le quitte ou double des consommatrices et les

nouvelles Chambres

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027284

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Surveillance des prix: le quitte ou double des consommatrices et les nouvelles Chambres

Cette espèce de "quitte ou double" que les consommatrices suisses tentent en lançant leur initiative "pour empêcher les abus dans la formation des prix" mérite d'être suivi pas à pas. Il y va, à n'en pas douter, de l'affirmation d'un des plus importants "groupes de pression" sur la scène politique de notre pays (DP 465).

La lutte s'engage sur un terrain délicat puisque les "fronts" parlementaires s'étaient révélés pour le moins nets lors du débat au National sur la survie de M. Prix: rappelez-vous! une impressionnante majorité s'était dessinée alors pour balayer l'arrêté urgent arrivant à échéance

le 31 décembre prochain... De là à penser que de telles prises de position pourraient peser sur les élections fédérales à venir, il n'y a qu'un pas que l'on franchira aisément si les consommatrices mènent à bien leur démonstration. Dans cette perspective, quelques noms pour bien marquer les limites

des slogans électoraux inévitables!

Fin juin dernier, on en était donc arrivé au Parlement à un moment crucial dans le débat sur la surveillance des prix (introduite, par le biais d'un arrêté urgent, en 1972, et depuis restée en vigueur, de prolongations parlementaires en confirmations populaires; un coup de semonce : l'adoption, par le peuple et les cantons, en février 1978, d'un "article conjoncturel" amputé de la possibilité d'instituer une surveillance des prix). Deux propositions de sauvetage en présence. La première, défendue par la socialiste genevoise Amélia Christinat, demande la prolongation pure et simple du régime actuel (dix-sept co-signataires, tous socialistes): "Le Conseil fédéral est invité à prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles afin de prolonger la surveillance des prix au-delà de 1978 et à examiner la possibilité d'instaurer un régime permanent de surveillance des prix". La seconde, présentée par l'indépendant saintgallois Franz Jaeger (appuyé par cinq de ses coreligionnaires politiques), touche également aux prix cartellaires et aux "monopoles": "Le Conseil fédéral est invité à procéder, sur le plan législatif et en matière d'organisation, à l'élaboration des dispositions nécessaires et à présenter au Parlement un rapport et des propositions touchant à un nouveau régime de surveillance des prix. Il s'agirait en l'occurrence de surveiller la politique suivie en matière de prix et de tarifs par les monopoles privés et publics, les ententes sur les prix conclues par des cartels et des organisations analogues, ainsi que les prix dans les domaines de l'économie où le marché est dominé par de puissants participants".

Parmi les députés qui prirent part aux deux votes, ces Romands (Valais, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Vaud)!

Ont refusé les deux motions, s'opposant donc au maintien de la surveillance des prix sous quelque forme que ce soit, en tout 73 députés, dont 31 radicaux, et parmi lesquels les Genevois, Fernand Corbat, Gilbert Duboule, les Neuchâtelois Robert Moser, Yann Richter, les Vaudois Jean-Jacques Cevey, Maurice Cossy, la Fribourgeoise Liselotte Spreng (auxquels on peut ajouter le Bernois de Bienne Raoul Kohler); 20 démocrates-chrétiens, parmi lesquels le Fribourgeois Louis Barras (auquel on peut ajouter le Jurassien Jean Wilhelm); 3 libéraux, parmi lesquels les Vaudois Claude Bonnard et Georges Thévoz, ainsi que le Genevois André Gautier; 3 "républicains", parmi lesquels le Genevois Mario Soldini; ainsi que 18 membres de l'Union démocratique du centre, UDC (dont le Bernois du Jura-Sud Paul Gehler), 2 évangéliques et 1 indépendant.

61 députés ont appuyé la motion Jaeger; soit 11 démocrates-chrétiens, dont le Vaudois Roger Mugny; 2 radicaux, en l'espèce deux femmes, dont la Vaudoise Gertrude Girard-Montet; 32 socialistes, dont les Neuchâtelois Heidi Deneys et René Felber, les Fribourgeois Félicien Morel et Jean Riesen, les Vaudois Roger Besuchet, Jean-Philippe Gloor et Bernard Meizoz, la Genevoise Amélia Christinat (auxquels on peut ajouter le Bernois de Bienne Arthur Villard et le Bernois de Saint-Imier Francis Loetscher); 4 membres du Parti du travail / Parti socialiste autonome, dont le Vaudois André Muret, les Genevois Roger Dafflon et Jean Vincent; ainsi que 8 indépendants, 1 UDC, 2 Action Nationale et 1 évangélique.

Parmi les opposants à la motion Jaeger, on retrouve, bien sûr, tous les "double-non" mentionnés ci-dessus et un certain nombre de députés qui réserveront leur oui à la motion Christinat; en tout, 34 radicaux, 25 démocrates-chrétiens, 18 UDC, 3 libéraux, 2 évangéliques, 3 républicains et 1 indépendant, soit 86 députés (ont ainsi voté "non" à la motion Jaeger et "oui" à la motion Christinat, parmi les démocrates-chrétiens, le Valaisan Biderbost et le Fribourgeois Butty, parmi les radicaux, le Vau-

dois Delamuraz et le Valaisan Dupont).

56 députés ont pour leur part appuyé la motion Christinat; soit 35 socialistes, et parmi eux le Genevois Christian Grobet qui rejoint les romands mentionnés ci-dessus comme des partisans de la motion Jaeger et qui se retrouvent tous encore dans le camp des "oui"; 13 démocrates-chrétiens, dont le Vaudois Mugny toujours, et auquel viennent se joindre les Fribourgois Laurent Butty et le Valaisan Paul Biberbost; 4 radicaux, dont les Vaudois Gertrude Girard-Montet et Jean-Pascal Delamuraz, le Valaisan Bernard Dupont (auxquels on peut ajouter le Bernois de Tramelan Roland Stähli); 4 Parti du travail / Parti socialiste autonome, dont les mêmes romands que pour la motion Jaeger.

Se sont opposés à la motion Christinat, 32 radicaux, 23 démocrates-chrétiens, 19 UDC, 9 indépendants, 3 libéraux, 3 évangéliques, 3 républicains, 2 Action Nationale, soit 94 députés.

PS. Parmi les absents, dans les rangs romands. à noter, chez les socialistes, les Vaudois Baechtold et Bussey, la Valaisanne Nanchen, le Ge-

nevois Ziegler; parmi les radicaux, le Vaudois Junod; parmi les démocrates-chrétiens, le Genevois Fontanet, le Fribourgeois Zbinden, les Valaisans Bochatay, Carruzzo et de Chastonay; parmi les UDC, le Vaudois Teuscher; parmi les libéraux, le Neuchâtelois Aubert et la Genevoise Bauer-Lagier; au Parti du travail, le Vaudois Forel.

POINT DE VUE

L'Etat, mal-aimé, survit malgré tout

Sur le plan historique, les courants pro ou antiétatiques ont sans cesse connus des hauts et des bas en Suisse. Il suffirait de rappeler à ce propos qu'au milieu du siècle passé, les trois partis dominants du moment (au centre les libéraux urbains, à droite les conservateurs catholiques, à gauche les radicaux déjà débordés par les démocrates), s'affrontaient au nom de conceptions de l'Etat diamétralement opposées. La gauche en Suisse s'est toujours sentie attirée par un courant étatiste. Faut-il nécessairement rester sur de telles positions en un temps où l'opinion publique exprime de plus en plus ouvertement sa méfiance vis-à-vis de l'Etat? A la suite de plusieurs votations récentes (citons pour mémoire le vote du 12 juin 1977 balayant la TVA; le vote du 4 décembre 1977 confirmant un train sérieux d'économies tous azimuts, enfin le rejet de l'aide aux Universités), il n'est pas exagéré de dire que l'Etat est placé sous régime de liberté surveillée.

Le problème numéro un, bien sûr, est celui de l'Etat-social. L'une des fonctions principales de l'Etat-moderne est certainement son rôle régulateur, cette image-là reste tout à fait crédible dans la population. Il n'échappe à personne que les lois sociales (AVS, chômage, santé publique, formation professionnelle) représentent une conquête des milieux les moins riches de la population. Ce n'est pas un hasard si la 9e révision de l'AVS a été accep-

tée en votation populaire et implique maintenant un relèvement de 11 à 13 pour cent de la contribution fédérale à cette institution indispensable... C'est dans cette optique également que les partis de gauche se battent aujourd'hui pour sauvegarder un montant minimum de subventions aux caisses maladie.

L'Etat-social a vocation de dépasser le rôle d'arbitre entre des intérêts particuliers concurrents, et d'intervenir de manière positive par des prestations qui corrigent les inégalités économiques criantes.

Mais l'Etat-social semble lui aussi en perte de vitesse. Il ne bénéficie sûrement pas d'un crédit illimité et son extension, voire son maintien, se heurte à de sérieux obstacles.

Certes, si l'image de marque se ternit aujourd'hui, cela est dû avant tout aux opérations tapageuses de dénigrement ou de contestation mises en place par les groupes de pression économiques (les milieux bancaires, les grandes organisations économiques telles que le Vorort ou l'Usam). Si à tous les niveaux s'est intallée en conquérante cette pesante volonté d'économie, c'est parce que les organisations économiques dominantes disposent de moyens efficaces d'intoxiquer l'opinion.

Mais l'analyse ne serait pas sérieuse qui mettrait tout sur le compte d'une volonté clandestine de persuasion de l'opinion publique. Il faut ajouter en effet que la masse populaire est réceptive à l'idée de freiner les dépenses, d'économiser dans tous les secteurs plutôt que de développer la justice sociale ou d'étendre le champ d'intervention de l'Etat. Et c'est un fait que l'opinion publique ressent vis-à-vis de l'Etat-social une certaine saturation qu'il vaut la peine d'analyser.

En un premier temps, le citoyen souhaite que l'Etat-généreux intervienne en sa faveur; mais si c'est pour renforcer, en un second temps, la menace de l'Etat-prédateur — entendez le fisc —, alors il préfère s'abstenir!

A peu de choses près, c'est un peu cet "effet boomerang" qui a conduit la gauche française à l'échec, alors même qu'elle proposait une mesure "très généreuse" (le salaire minimum à 2 200 francs par mois).

La gauche s'est toujours battue pour plus de justice sociale, elle attendait en retour un fort taux d'adhésion des citoyens à ses objectifs. Il n'est pas sûr que l'un aille nécessairement avec l'autre.

En fait, ce peut être toute une manière de penser qui est à revoir. Si de plus en plus de citoyens ne font pas confiance à l'Etat pour répondre à leurs préoccupations, c'est sûrement qu'il existe des voies différentes pour réaliser les mêmes objectifs. La différence consisterait à ne pas demander à l'Etat de se faire l'intermédiaire généreux entre un souhait exprimé et sa réalisation.

Jusqu'à ces dernières années, la croissance économique a permis à l'Etat social de se développer, c'est très bien.

Aujourd'hui, la mission principale de l'Etat ne doit plus être de distribuer le surplus, mais de répartir la rareté.

Le bien le plus rare étant l'énergie, l'Etat doit mettre sur pied au plus vite une réelle stratégie d'économie des énergies; deux piliers, pour cette stratégie: des freins au gaspillage (introduction de prescriptions contraignantes) et des impôts nouveaux sur l'énergie.

Il ne sera pas facile à la gauche de faire admettre de tels impôts nouveaux qui vont nécessairement frapper également les ménages. Mieux vaut cependant en accepter le principe au plus tôt et orienter la recherche sur la meilleure façon de taxer avant tout les plus grands consommateurs. La Fondation suisse pour l'énergie (voir ses rapports 2 et 3) a d'ores et déjà exploré une multitude de voies qui mettent l'accent sur les économies surtout profitables aux faibles et moyens revenus.

Une telle politique de l'énergie peut apporter à terme une plus grande justice sociale et ceci – réponse à notre postulat initial – sans entraîner nécessairement des dépenses nouvelles pour l'Etat.

Eric Baier

NB. Une fois de plus, dans ces colonnes, le débat est lancé sur le rôle de "l'Etat-social"! Nous y reviendrons, bien sûr. Vous y reviendrez! (Réd.)